

Communauté Haute-Provence Pays de Banon



Aubenas-les-Alpes - Banon - Dauphin - La Rochegiron - L'Hospitalet - Mane -
Montjustin - Montsalier - Oppedette - Redortiers - Reillanne - Revest-des-Brousses -
Revest-du-Bion - Sainte-Croix-à-Lauze - Saint-Maime - Saint-Martin-les-Eaux -
Saint-Michel l'Observatoire - Saumane - Simiane-la-Rotonde - Vachères - Villemus



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent avis de publicité porte à connaissance du public un appel à manifestation d'intérêt décrit ci-dessous :

Objet - mise à disposition :

Le local à usage de restauration "La Palette" situé Rue Henri Laugier à Simiane la Rotonde, est propriété de la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon. Actuellement inutilisé, il est proposé pour une occupation saisonnière, dans l'attente de la réalisation d'un nouvel espace de restauration dans le même secteur.

L'occupant saisonnier choisi pourra bénéficier en plus, sur demande, d'une convention d'occupation de la place des Halles, située à proximité de "La Palette", et propriété de la commune de Simiane la Rotonde.

Durée et conditions d'exploitation :

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2025, avec possibilité de prolongation maximale jusqu'au 31 octobre 2025, sur demande. Le preneur devra être titulaire du permis d'exploitation.

Redevance d'occupation du domaine public :

L'occupant sera assujetti à une redevance dont le montant sera fixé par le conseil communautaire pour l'activité de restauration et par le conseil municipal pour la Place des Halles, du mois de juin jusqu'à fin septembre, ou au-delà si prolongation.

Procédure :

Toute personne intéressée peut solliciter un dossier directement à la Mairie de Simiane la Rotonde – Place René Char -04150 Simiane la Rotonde ou par courriel : mairie@simianelarotonde.fr

Date limite de réception des candidatures : le lundi 12 mai 2025 à 12h par l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé à la Mairie de Simiane la Rotonde (ou remise directe au secrétariat).

Avis affiché le